

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 13 février 2026

Leptospirose à La Réunion : augmentation des cas et appel à la vigilance de tous

Depuis le 1^{er} janvier 2026, 25 cas de leptospirose, dont un décès, ont été déclarés à l'ARS La Réunion. Les personnes concernées ont pratiqué des activités à risque de contamination (jardinage, travaux agricoles ou loisirs en eau douce), sans protection adaptée.

L'ARS La Réunion, en lien avec Santé publique France et la CGSS Réunion, appelle à une vigilance accrue et rappelle l'importance d'adopter des gestes de protection lors d'activités exposant à l'eau ou à la boue : port de bottes et de gants, protection des plaies et consultation rapide d'un médecin en cas de symptômes. Une vaccination gratuite (prise en charge à 100%) est également proposée pour les personnes les plus exposées, notamment les agriculteurs, les éleveurs et les personnes pratiquant régulièrement des activités de loisirs comportant un risque d'exposition.

Situation épidémiologique

A La Réunion, on observe une recrudescence saisonnière de la leptospirose à partir du mois de janvier. La chaleur et les fortes pluies favorisent la survie de la bactérie dans l'eau et les milieux humides, augmentant ainsi le risque de contamination lors d'activités sans protection adaptée.

Au 13 février 2026, 25 cas ont été déclarés à l'ARS La Réunion. Parmi ces malades, 7 personnes ont été hospitalisées et 1 décès est à déplorer.

Les cas concernent majoritairement des hommes âgés de 15 à 89 ans. Les régions Sud (11 cas) et Est (9 cas) sont les plus touchées.

Les activités à risque les plus fréquemment rapportées sont :

- les activités agricoles (maraîchage, élevage) et de jardinage,
- les baignades en eau douce,
- les travaux de nettoyage ou d'entretien de cours et de terrains.

La majorité des personnes contaminées ne portait pas d'équipements de protection adaptés (bottes, gants, etc.), présentait des plaies non protégées par pansement étanche ou marchait pieds nus ou en chaussures ouvertes.

La leptospirose et la conduite à tenir en cas de symptômes

La leptospirose est une maladie grave : si elle n'est pas traitée à temps, elle peut mener à une hospitalisation, voire un décès. La bactérie entre dans l'organisme par la peau, en cas de coupures ou de plaies (même petites) ou par les muqueuses (œil, bouche, nez).

En cas de symptômes (fièvre élevée d'apparition brutale, souvent > 39 °C, grande fatigue, douleurs musculaires, articulaires, abdominales, nausées, vomissements, forts maux de tête) :

- **Consulter rapidement son médecin** ; un traitement précoce et adapté prescrit sur avis médical permet d'éviter une forme grave de la maladie.
- **L'informer des activités à risques pratiquées** dans les 3 semaines précédant le début des signes.

Le médecin pourra prescrire une analyse biologique en laboratoire permettant de confirmer ou d'inflammer le diagnostic.

L'ARS propose aux patients de réaliser à leur domicile une enquête environnementale afin d'identifier les sources d'exposition potentielles et les activités à risque pratiquées. Ces informations permettent d'envisager des mesures de prévention et d'information afin d'éviter de futures contaminations dans des conditions similaires.

Se protéger de la leptospirose : des gestes simples



Retrouvez toutes les informations sur la leptospirose :

- activités à risque,
- moyens de se protéger
- supports de communication

...

[sur le site internet de l'ARS La Réunion](#)

La vaccination contre la leptospirose accessible aux personnes les plus exposées

La vaccination contre la leptospirose est recommandée pour les personnes (adultes) exposées dans le cadre professionnel ou lors d'activités régulières en milieu humide.

Le vaccin permet de prévenir les formes graves de la maladie, pouvant conduire à une hospitalisation. Il cible la principale souche bactérienne responsable des formes sévères recensées à La Réunion.

La campagne de vaccination prise en charge à 100% proposée par l'ARS et la CGSS depuis le 29 septembre 2025, se poursuit en 2026.

Où et quand se faire vacciner ?

- **Salariés agricoles** : auprès des services de santé au travail.
- **Autres personnes** : dans les centres de vaccination, **sur rendez-vous**, du lundi au vendredi de 9h à 16h :
 - CHU Sud – Saint-Pierre (CeGIDD) – Tél. 0262 35 96 10
 - CHU Nord – Félix Guyon (CeGIDD) – Tél. 0262 90 68 70

Quel est le schéma vaccinal ?

2 injections à 15 jours d'intervalle, suivies d'un rappel entre 4 et 6 mois, puis d'un rappel tous les 2 ans pour une protection efficace.

Qui peut se faire vacciner ?

• Les personnes à risque de contamination :

- Travailleurs exposés (agriculteurs, éleveurs, pompiers, ...)
- Personnes vivant près de zones humides ou marécageuses
- Personnes pratiquant des activités de plein air (randonnée, trail, canyoning, pêche, ...)

• Toute la population

La vaccination est prise en charge :

- Par les services de santé au travail pour les travailleurs exposés
- Par la CGSS (à titre dérogatoire) pour l'ensemble de la population

Contacts presse

- ARS La Réunion : Tél : 0692 66 61 20 – Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr
- CGSS Réunion : david.jourlin@cgss.re